

---

**DECISION N° : 179.08.2023**

**OBJET : Consultation n°2023.03 relative aux travaux de réfection du terrain synthétique n°2 du stade Christian Léon à Osny**  
**Avenant n°1**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**VU** la décision n°101.04.2023 du 04/05/2023 relative à l'attribution du marché de travaux n°2023.03 relatif à la réfection du terrain synthétique n°2 du stade Christian Léon à Osny désignant titulaire la société SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE allée des Vergers – bâtiment D à Aigremont (78240), représentée par Madame Susanne THILLAYE, pour un montant global et forfaitaire de 440 562,00 € HT,

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux modificatifs et de réajuster le montant du marché de travaux de réfection du terrain synthétique n°2 du stade Christian Léon à Osny,

**Considérant** que ces travaux non prévus au marché initial sont liés à des sujétions imprévues dues à une insuffisance de portance du sol constatée à la dépose du revêtement synthétique et qu'ils engendrent une plus-value,

**Considérant** qu'il convient de passer un avenant n°1 intégrant ces plus-values et que celui-ci ne bouleverse pas l'économie générale du marché, ni n'en change l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,

**Considérant** le projet d'avenant 1 ci-annexé,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SIGNER** l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux n°2023.03 relatif aux travaux de réfection du terrain synthétique n°2 du stade Christian Léon à Osny avec société SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE allée des Vergers – bâtiment D à Aigremont (78240), représentée par Madame Susanne THILLAYE.

Le montant de l'avenant n° 1 représente une plus-value de 99 195,82 € HT portant le montant initial du marché de 44 562,00 € HT à 539 757,82 € HT, soit une augmentation de 22,52 %.

L'avenant n° 1 modifie la durée du marché pour le prolonger jusqu'au 01/09/2023.

**Article 2 :**

**PRECISE** que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.



**Article 3 :**

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023.

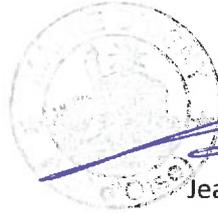
**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

**31 AOUT 2023**

Fait à OSNY, le

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE





**AVENANT N°1**  
**AU**  
**MARCHE n° 2023.03**

**Réfection du terrain synthétique n° 2 du Stade Christian Léon**

**notifié le 04/05/2023**

ENTRE

D'une part,

**Mairie d'Osny** - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY  
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

ET

D'autre part, l'entreprise mandataire du marché objet du présent avenant :

**SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE**  
Allée des Vergers – Bâtiment D  
78240 AIGREMONT  
Représentée par Madame THILLAYE

### **Article 1 - Caractéristiques du marché initial :**

La consultation pour la réfection du terrain synthétique n° 2 du Stade Christian Léon à Osny a été lancée le 02 février 2023.

Qu'au terme de l'analyse, le marché de réfection du terrain synthétique n°2 du stade Christian Léon a été attribué à l'entreprise SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE.

Le marché a été notifié à l'entreprise SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE, le 04 mai 2023, il a été conclu à prix forfaitaires et unitaires de 440 562,00 € HT, soit 528 674,40 € TTC.

L'ordre de service mentionne le démarrage des travaux fixé au 23 juin 2023 pour une durée de 59 jours.

### **Article 2 - Objet de l'avenant n° 1**

Après la dépose du revêtement synthétique, et conformément à la norme NF P90-112, des sondages ont été réalisés le 30/07/2023 afin de vérifier que la portance du sol était suffisante (essais à la plaque). Ces 30 sondages n'auraient pas pu être réalisés avant l'opération de travaux car le terrain a été en activité jusque fin juin 2023 (compétitions et entraînements du club de football) Rien ne pouvait présager que la portance du sol ne serait pas suffisante.

Par conséquent, le présent avenant n°1 a pour objet les travaux modificatifs et la prolongation de la durée du marché.

Les travaux modificatifs sont les suivants :

- Stabilisation de la grave existante pour un montant de 99 195,82 € HT (devis n°07-23:0628).

Le devis est joint en annexe.

La prolongation de la durée du marché est de 14 jours, soit une date de livraison de chantier au 1er septembre 2023.

### **Article 3 - Impact financier**

Le montant des travaux supplémentaires de l'avenant n°1 représente une plus-value de 99 195,82 € HT, portant le montant initial du marché de 440 562,00 € HT à 539 757,82 € HT, soit une augmentation de 22,52 %.

### **Article 5 – Effet du présent avenant n°1**

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Osny, le 22/08/2023

31 AOUT 2023

Suzanne THILLAYE  
SAS ART DAN ILE-DE-FRANCE

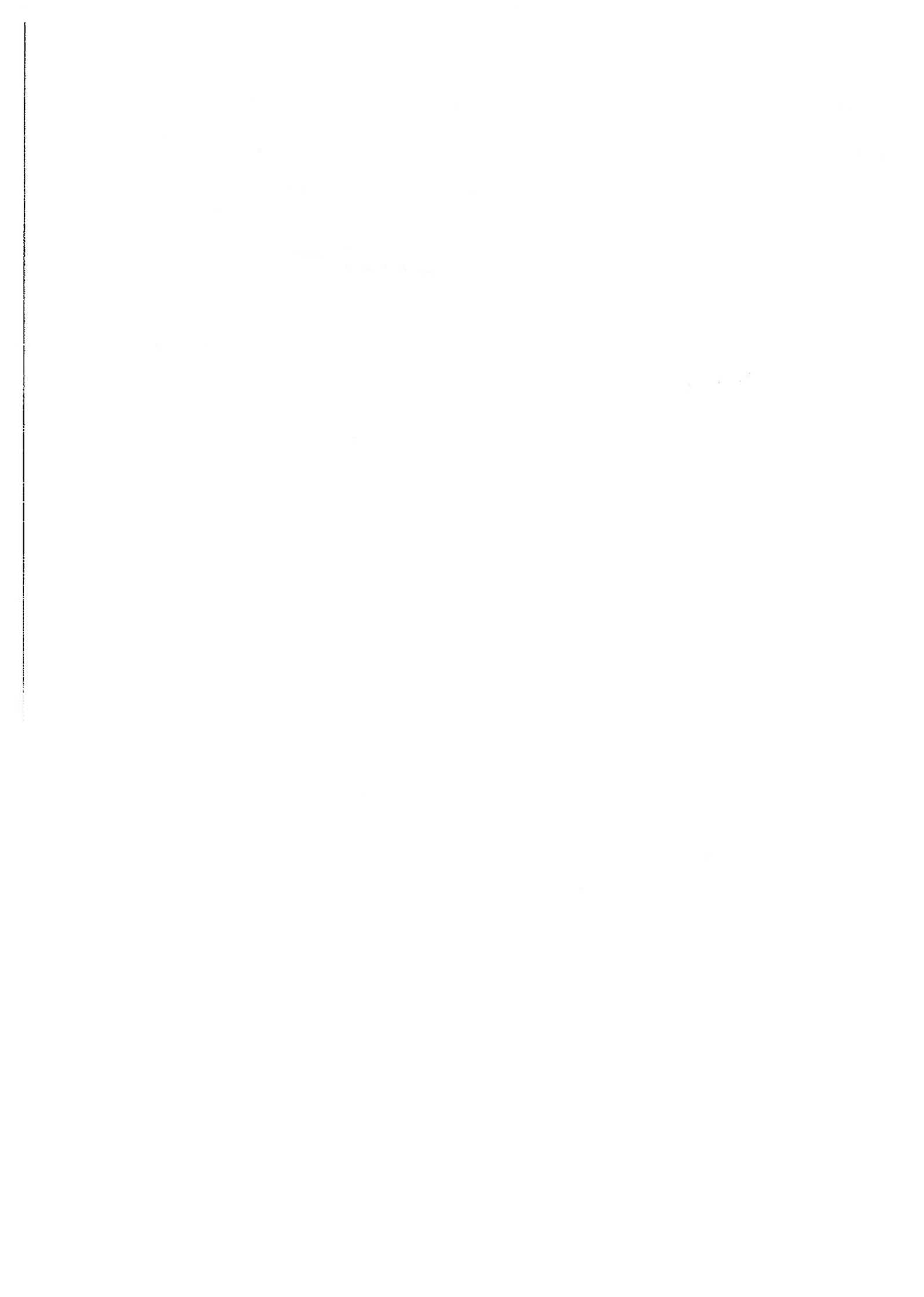
Jean-Michel LEVESQUE



  
Maire d'Osny

Titulaire du marché

  
**ART-DAN SOLS SPORTIFS**  
Allée des Vergers - Bat D - 76240 AIGREMONT  
SAS au capital de 60 800 Euros - RCS Versailles 400 405 076  
info@artdan.eu



**MAIRIE D'OSNY**  
**Rue William Thornley**  
**Château de Grouchy**  
**95520 OSNY**

Aigremont, le 19 juillet 2023

**Devis : 07-23:0628**

**Objet : 2023 07 13 - Réfection du terrain synthétique n°2 du stade Christian LEON (Stabilisation de la grave existante)**

Affaire suivie par Bertrand BELLEVOIX

N°	Désignation	Qté	U	P.U.	Montant
1.1	Travaux de renforcement de la protection de piste pour le passage d'engins plus lourd	1	forfait	1 900,42	1 900,42
1.2	Réalisation d'un traitement de sol à 3.5% de Roc TR sur une épaisseur de 0.30m y compris émulsion gravillonnée	8 055	m <sup>2</sup>	8,28	66 695,40
1.3	Fourniture et mise en œuvre d'une couche de réglage en sable sur une épaisseur de 2cm	8 500	m <sup>2</sup>	3,60	30 600,00

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Délai de validité des prix : 30 jours date de devis -  
Révisable selon l'indice BT01

Conditions de règlement : Paiement à la commande

Lieu d'intervention : OSNY

<b>Total H.T. Euros</b>	<b>99 195,82</b>
T.V.A. 20%	19 839,16
<b>Total T.T.C. Euros</b>	<b>119 034,98</b>

